



ECOLE FRANCAISE DE BELGRADE
Kablaraska 31-35 - 11000 Belgrade - SERBIE
Tél. : 00.381.11 369 17 62 / Fax : 00.381.11 265 30 99
site: www.efb.rs



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Relevé de conclusions Conseil de gestion du Lundi 15 avril 2019

Présents :

Membres avec voix délibérative :

- M. Paul-Alexis BERTHEZENE, personne qualifiée, membre,
- Mme Bénédicte CAHOUR-BELLET, personne qualifiée, **Vice-présidente**,
- M. Alexandar CVEJIC, parent élu, **Trésorier adjoint**
- Mme Catherine DEJARDIN, représentante des personnels, membre,
- M. Vuko DRAGASEVIC, parent élu, membre,
- M. Jérôme LEMAIRE, parent élu, **Trésorier**,
- M. Radoje MARIC, parent élu, **Président**,
- Mme Zora PAZIC, parent élu, membre,
- M. Benjamin SUET, parent élu, **Secrétaire**,
- Mme Sandra VOJVODIC, parent élu, **Secrétaire adjointe**.

Membres avec voix consultative :

- Mme Rebecca BOURGIN, Consule
- M. Jean-Baptiste CUZIN, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle,
- Mme Nathalie GUERGUINOV, Directrice de l'Ecole Française de Belgrade,
- Mme Sylvie MARKOVIC, Directrice exécutive,
- M. Thibaud MILLIER, Proviseur de l'Ecole Française de Belgrade.

Invitée :

- Mme Christine CHOURRE, nouvelle Proviseure à la rentrée scolaire de Septembre 2019

Excusés :

- Mme Safae SIJILMASSI IDRISSE, parent élu, membre, donne procuration à M. SUET

11 voix exprimables en début de session.

M. MARIC souhaite la bienvenue à Mme Chourré qui assurera la fonction de Provisoire à la rentrée scolaire de Septembre 2019.

I) PROCES VERBAL DU CONSEIL DE GESTION

a. DU 21 mars 2019

Décision du comité de gestion :

Votants : 11

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 2

Le procès-verbal est adopté.

II) FINANCES

a. Compte financier 2018

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<i>Effectif</i>	518	511	497	503	511	529
<i>Augmentation droit d'ecolage (%)</i>	5,00%	5,00%	3,50%	2,50%	2,00%	1,50%
Frais de scolarité	2.012.431	1.975.223	2.023.881	2.171.557	2.179.286	2.217.527
Bourses	335.047	299.380	289.186	289.537	286.123	296.941
Autres	88.320	194.227	175.430	203.825	179.486	419.193
Total recettes (EUR)	2.435.798	2.468.830	2.488.497	2.664.919	2.644.895	2.933.661

masse salariale locale	952.660	983.001	1.038.762	1.095.022	1.135.973	1.182.870
masse salariale AEFE/ cout reseau AEFE	540.563	538.208	552.995	574.928	508.761	617.030
Location Bureaux	341.304	326.652	334.355	348.405	380.664	388.840
Energie/Electricite	44.302	37.477	32.243	36.417	33.534	55.318
Autres Charges	291.716	325.301	369.295	397.772	415.901	550.115
Provision	14.731	0	20.000	93.389	110.044	110.000
Depreciation creances	13.572	5.385	28.527	16.592	15.000	3.890
Total Charge (EUR)	2.198.848	2.216.024	2.376.177	2.562.526	2.599.877	2.908.063

RESULTAT ANNUEL (EUR)	236.949	252.806	112.320	102.393	45.017	25.598
------------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	---------------	---------------

L'année 2018 est clôturée avec un résultat net de 25 597,17 euros. Le principe de rattachement des recettes à l'exercice d'exécution mis en place en 2017, se poursuit en 2018. Ainsi tous les revenus mais aussi dépenses annuels constatés d'avance sont dorénavant imputés avec précision sur l'année calendaire correspondante.

Recettes :

Les recettes sont en nette évolution et sont très majoritairement liés à deux effets :

- grâce à une augmentation des effectifs des élèves (+18)
- une augmentation des activités périscolaires

C'est donc le reflet de la pertinence des actions menées par la Direction Educative de notre école.

Les frais de scolarités ont augmentés de 1.5% uniquement pour l'année scolaire 2018-2019 soit en dessous du niveau de l'inflation en Serbie.

Les revenus annexes (activités périscolaires) de l'établissement ont augmenté du fait de l'augmentation de l'offre en activités quotidiennes proposées aux familles (aïkido, poterie, danse, etc.), du prolongement de l'amplitude d'accueil de la garderie et ainsi leur succès auprès des familles.

Dépenses :

Les frais d'avocats engendrés par les différents contentieux sont de 16 178 euros sur l'année 2018.

Immobilier :

L'école en 2018 a reçu 110 000 euros de subvention de l'AEFE pour son projet immobilier en plus des bourses scolaires de l'Etat français. En effet, afin de donner un coup de pouce à l'EFB sur le projet immobilier, l'AEFE avait décidé octroyer cette subvention deux années de suite (2017 et 2018) en passant la participation à la rémunération des résidents à 35% sur ces deux années.

Sur ce projet immobilier, un montant de 23 842 euros a été utilisé en 2018 dans l'étude du projet de déménagement immobilier. Ces dépenses n'ont eu aucune incidence sur le résultat de l'école 2018 (mais aussi les années précédentes) car elles ont été prises en charge par les différentes subventions reçus de l'Etat (AEFE, réserves parlementaires, etc).

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de juin 2018, les familles ont voté contre un projet de délocalisation des locaux de l'école.

Comme il n'y a pas eu d'avancée sur le projet immobilier, l'Ecole ne recevra plus en 2019 la subvention AEFE « immobilier » : la participation à la rémunération des résidents repassera en effet à 53% en 2019. Ceci représente une augmentation de plus de 110 000 EUR/an de nos charges.

L'absence de projet immobilier continue de représenter une contrainte et une menace au quotidien tant pour les élèves que pour le personnel :

- L'école arrive à sa capacité maximale d'accueil d'élèves, elle ne pourra donc plus augmenter ses recettes grâce une montée de ses effectifs,

- Les locaux de l'école sont vieillissants, ce qui entraîne des coûts d'entretien et de fonctionnement toujours plus importants,
- Pour continuer son travail de renforcement de l'excellence éducative, des fonds complémentaires seront nécessaires. Toutefois, hormis une augmentation sensible des frais de scolarités, aucune ressource complémentaire n'est identifiée en l'état. Les niveaux des aides reçues de l'Etat par ses différentes structures ont une tendance baissière.

Il est important de noter que l'absence de projet immobilier sur le court terme pèsera donc fortement sur les finances de l'école.

Entité Serbe :

Le passage en entité Serbe va apporter de nouveaux défis, notamment sur les aspects fiscaux et financiers.

Afin d'accompagner au mieux cette transition, le Conseil de Gestion demande à la Directrice Exécutive travailler sur un projet d'amélioration de l'organisation des services. Ses propositions seront revues par le CG en consultation avec le personnel.

Décision du comité de gestion :

Votants : 11

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 4

La demande est acceptée.

b. Impayés

Les impayés sont de 45 522 euros. 5 familles sont responsables de la moitié des impayés. Ces familles ont été informées qu'une réinscription ne serait possible qu'en cas d'acquittement de leur dette.

L'an dernier à la même période 71 000 euros.

Propositions du Conseil de Gestion :

Compte tenu des arriérés de paiement récurrents qui pèsent sur les finances de l'école, les familles en situation d'impayés qui n'auront pas régularisé le paiement du premier trimestre de l'année en cours avant le 30 juin 2019, se verront refuser la réinscription pour l'année scolaire suivante.

Décision du comité de gestion :

Votants : 11

Pour : 9

Contre : 1

Abstention : 1

La proposition est acceptée.

III) PROJET IMMOBILIER

Le rendez-vous avec BEOLAND sera reprogrammé dès que possible.

IV) PASSAGE EN ENTITE SERBE

Il est nécessaire pour sortir de l'ambiguïté juridique, dans le domaine de la sécurité et de la responsabilité. Il faut évaluer la capacité juridique pleine en Serbie (Avantages, Inconvénients) afin de scénariser le passage en entité serbe.

Le trésorier propose de travailler sur les sujets suivants :

- Inventaire et analyse des non-conformités avec le cadre légal serbe,
- L'engagement et la responsabilité du mandataire social dans une situation de statu quo immobilier,
- Le timing du basculement qui devrait intégrer soit :
 - Des mesures dérogatoires d'une durée prédéfinie (dans l'attente d'une délocalisation)
 - Des travaux de mise aux normes des locaux qui auraient un coût et pourraient entraîner une baisse de la capacité d'accueil.

Celui-ci propose une réunion tripartite bureau/direction/ambassade.

V) GRH

a. Questions individuelles

- ✓ Transformation de contrat (les quotités de travail restent identiques)
 - Passage de CDD en CDI
 - Mme X, professeure de lettres,
 - M. X, adjoint à la direction primaire pour le Hors Temps Scolaire
 - M. X, infirmier.

Mme X, adjointe à la directrice exécutive en charge des finances, passage en CDI à compter du 01/09/2019. Sa mission principale sera la digitalisation des procédures administratives, la mise en place d'une comptabilité analytique et le contrôle de gestion.

Sa mission sur la migration du logiciel comptable se terminera le 30/08/2019.

Décision du comité de gestion :

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

- Renouvellement du CDD (quotité à aménager en fonction des besoins d'enseignement)
M. X, professeur de mathématiques/sciences physiques, jusqu'au 30 juin 2020

Décision du comité de gestion :

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

- Prolongation du CDD temps plein
Suite à la rencontre avec le bureau, il a été décidé d'un commun accord de prolonger le CDD de Mme X, directrice exécutive, jusqu'au 1 septembre 2020. Elle aura la charge de préparer et de mettre en œuvre le passage en entité serbe.

Décision du comité de gestion :

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

- ✓ Procédure disciplinaire (M. X)
 - Suite à la disparition d'un matériel d'une valeur de 800 euros, réceptionné en octobre 2018 par M. X et déclaré disparu par lui-même en mars 2019, celui-ci s'est vu s'est vu notifié pour négligence un avertissement écrit par le chef d'établissement.
M. X conteste la forme et le fond de l'avertissement.

Le conseil de gestion demande à ce que la procédure soit mise en conformité avec le droit Serbe.

- ✓ Demande individuelle de revalorisation (Mme X)
 - Le conseil de gestion, après consultation du chef d'établissement et de la directrice exécutive, note qu'il n'y a pas d'augmentation substantielle d'activité ni de modification de responsabilité pour la demandeuse qui pourrait permettre de répondre positivement à la demande. Un courrier explicatif sera envoyé à la demandeuse.

Décision du comité de gestion :

Votants : 11

Pour : 8
Contre : 1
Abstention : 2

VI) ASSEMBLEE GENERALE

a. Calendrier

L'assemblée générale ordinaire se tiendra le **jeudi 20 juin à 18h**

b. Lieu

Ecole Française de Belgrade

c. Projet d'ordre du jour

1. Bilan du pilotage partagé de l'année scolaire 2018/2019,
2. Prévision des effectifs et de la structure à la rentrée 2019,
3. Compte financier 2018,
4. Budget 2019 : présentation,
5. Questions diverses

Décision du comité de gestion :

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

VII) QUESTIONS DIVERSES :

✓ Transport scolaire rentrée 2019

Le Conseil de Gestion informe les parents que la société UNA TOURS qui assure la majeure partie des transports lors des sorties et des voyages organisés par l'établissement, propose aux familles la mise en place de lignes de transport scolaire.

Ce service est complètement indépendant de l'établissement. De ce fait, il n'engagerait pas sa responsabilité.

Les parents intéressés par ce moyen de transport devront contacter directement la société et signer avec une un contrat individuel de transport de leur enfants.

En aucun cas l'école servira d'intermédiaire.

✓ Point sur les inscriptions

A ce jour,

	Dossiers initialisés mais non envoyés	Dossiers envoyés non traités	Dossiers en cours de traitement	Total en cours	Inscriptions validées
Inscription	26	0	16	40	14
Réinscription	33		420	453	
Radiations				23	

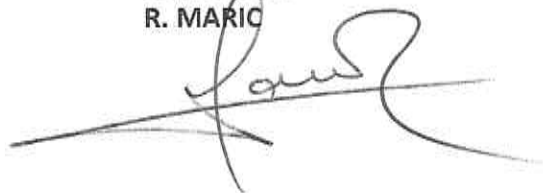
Le conseil de gestion remercie les parents qui ont répondu massivement aux sollicitations de l'établissement. Il remercie également les personnels pour leur engagement.

Le chef d'établissement note qu'à ce jour, 34 enfants ne sont pas réinscrits. C'est peu comparé aux autres années mais il reste une marge de progression.

Il remercie le conseil de gestion d'avoir validé le choix d'EDUKA qui est un logiciel performant et fonctionnel.

La prochaine réunion du Conseil de Gestion est prévue le **jeudi 16 mai 2019**.

Le président
R. MARIC



Le secrétaire
B. SUET

